

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement NANCY
Canton SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 28 juin 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 23

de votants 29

L'an deux mil dix, le lundi vingt huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, DIART, LEMINEUR FABBRI, WOLFARTH, PANIS, MAISTRE

Etaient excusés : Mmes MEON, AGOSTINI, KRIER
MM. INGRET, CLERC, LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à

:
Mme KRIER à Mme MAISTRE
M. INGRET à Mme LANUEL
M. CLERC à M. BOICHE
Mme MEON à Mme REVOL
Mme AGOSTINI à M. COCHE
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marie BOICHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

OBJET

Cimetière : tarifs des concessions funéraires

N° 39/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage en Mairie le 30 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Les tarifs des concessions du cimetière n'ont pas évolués depuis 2001. C'est pourquoi, afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés à la gestion et à l'entretien du cimetière, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer des montants équivalents à ceux pratiqués par les communes voisines et de proposer pour le columbarium des durées de concession de 30 et 50 ans.

CONCESSIONS	DUREE	COUTS ACTUELS		PROPOSITIONS 2010
CIMETIERE	15 ANS	20 €		45 €
	30 ANS	60 €		90 €
	50 ANS	270 €		270 €
COLUMBARIUM 2 à 4 URNES	15 ANS	695 €		695 €
	30 ANS			850 €
	50 ANS			1 100 €

Après avis de la commission finances, suivi du budget réunie le 15 juin 2010, il est demandé au Conseil Municipal de modifier les tarifs tels que définis ci-dessus applicables au 1^{er} juillet 2010.

POUR : 22

ABSTENTION : 7 (Mmes PANIS, MAISTRE, KRIER, MM. GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT